

Commune de Miéry

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2018

Étaient Présents : Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT, Jacques GRANGEREAU, Nicolas GETE, Daniel BERTOCCHI, Annick VACELET, Céline PICHON, Andgeline OZEREE, Gérard PIANET.

Était absent : Alexis MURA,

Secrétaire de séance : Daniel BERTOCCHI

Ordre du jour

- 1 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le pont de la Brenne.
- 2 - Expertise des Tilleuls du Sacré-Coeur.
- 3 - Travaux sylvicoles 2018.
- 4 - Compte Administratif 2017 des Budgets Principal et du service de l'eau.
- 5 - Compte de gestion et Affectation des résultats des différents budgets.
- 6 - Vote des taxes du budget principal.
- 7 - Budgets primitifs 2018 (principal et service eau).

1 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le pont de la Brenne.

Par délibération n° 2016 - 12, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 1^{er} juillet, a sollicité une aide financière, auprès du Conseil Départemental, pour des travaux de voirie et de réhabilitation de pont. Le montant des travaux s'élevait à 50 989,32 € TTC, réparti comme suit : (chemin de Fourchy = 25 573,10 € HT et V.C. 5 = 16 918,00 € HT). Le Conseil Départemental nous a accordé une subvention de 7 082 €, décomposée de la façon suivante :

- chemin de Fourchy : coût travaux = 25 573,10 € HT soit une subvention de 5 114,62 € (20 %).
- le solde de 1 967,38 € a été attribué pour la voie communale n° 5 (chemin entre le chemin qui monte à Plasne et le haut du chemin du Curtil d'Osier). Le Conseil Départemental ne subventionne pas les travaux sur ouvrages d'art (ponts).

La somme de 7 082 € est le solde à attribuer, à la Commune, par le Conseil Départemental, pour la période 2016 - 2018. Il convient de délibérer, afin de transférer l'attribution des 1 967,38 € à la réhabilitation du pont de la Brenne et l'enrochement de la rive gauche de Noire Fontaine.

Pour le pont de la Brenne, de travaux pour un montant de 8 724 € TTC a été joint à la déclaration, faite à la Police de l'eau. Les caractéristiques du béton, pour la semelle, sont à revoir. Les travaux concernant la rive gauche de Noire Fontaine sont évalués à 4 315,20 € TTC, ce qui fait un total de 13 039,20 € TTC.

Madame BRULEBOIS, Députée, me confirme, ce jour par courrier, que ces travaux ne sont pas éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Mais vu l'importance des travaux, elle doit rencontrer le Préfet.

☞ Le Conseil, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention, auprès du Conseil Départemental, par transfert des 1 967,38 €, attribués au chemin vicinal n° 5, pour les travaux du pont de la Brenne et de la rive gauche de Noire Fontaine.

2 - Expertise des Tilleuls du Sacré-Coeur.

Dans le cadre de l'entretien des espaces verts de la commune, et notamment de la taille des haies et des arbres de la place, l'entreprise a été sollicitée pour l'élagage du marronnier devant l'église et des tilleuls du Sacré-Coeur. L'entreprise nous a signalé l'état des tilleuls ; ils sont très endommagés et dangereux. Pour preuve, quelques jours après la visite, une branche charpentière est tombée.

Avant d'abattre ces tilleuls et de les remplacer (ça va de soi), il a été demandé un devis à l'Office National des Forêts, pour une expertise. Le devis s'élève à 1 088,40 € TTC.

Monsieur le Maire précise que, bien qu'il ait interrogé le Conseil Municipal, à ce sujet, il reste le seul responsable, en cas d'accident.

☞ **Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis défavorable, à cette prestation, trop onéreuse. Il décide de faire procéder à un élagage des deux tilleuls et de suivre leur évolution.**

3 - Travaux sylvicoles 2018.

L'Office National des Forêts nous propose des travaux sylvicoles pour l'année 2018. Il s'agit de : Dégagement mécanique des régénérations naturelles de la parcelle n° 20. Coût des travaux : 284,13 € TTC.

☞ **Le Conseil, à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux sylvicoles, pour un montant de 284,13 € TTC.**

4 - Compte Administratif 2017 des Budgets Principal et du service de l'eau.

Il est rappelé que ces comptes administratifs sont la représentation de la gestion, par le Maire, des Budgets votés par le Conseil Municipal.

A ce titre ils sont présentés par, Jean-Baptiste MÉRILLOT, Premier Adjoint.

- service de l'eau.

SECTION D'EXPLOITATION- DÉPENSES -	BP 2017	CA 2017
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	72 643 €	66 208,02 €
SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES -		
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	72 643 €	28 100,82 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES -		
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	122 812 €	14 892,47 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES -		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	122 812 €	53 177,32 €

- Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES -	BP 2017	CA 2017
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	274 814 €	84 600,80 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES -		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	274 814 €	105 130,16 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES -		
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	152 995 €	41 243,35 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES -		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	152 995 €	19 076,56 €

☞ **Le Conseil, en fonction des différents budgets, se prononce comme suit (le Maire ne prenant pas part au vote et est absent lors de la décision)**

- C.A. du service de l'eau → **voté à l'Unanimité,**
- C. A. du budget principal → **voté à l'Unanimité,**

5 - Compte de gestion et Affectation des résultats des différents budgets.

☞ **Le Conseil, à l'Unanimité, approuve le compte de Gestion.**

AFFECTATION DES RÉSULTATS

A - budget de l'eau,

		Résultats 2016	
	Excédent d'Investissement	+	69 048,22 €
	Excédent d'Exploitation	+	4 991,57 €
	Excédent global	+	74 039,79 €

		Résultats 2017	
	Excédent d'Investissement	+	38 284,85 €
	Déficit d'Exploitation	-	38 107,20 €
	Excédent global	+	177,65 €

BILAN au 31 décembre 2017

RI 001	Excédent d'Investissement	+	107 333,07 €
DE 002	Déficit d'Exploitation	-	33 115,63 €
	Excédent global	+	74 217,44 €

B - Budget principal,

		Résultats 2016	
	Déficit d'Investissement	-	2 801,01 €
	Excédent de Fonctionnement	+	180 186,63 €
	Excédent global	+	177 385,62 €

		Résultats 2017	
	Déficit d'Investissement	-	22 166,79 €
	Excédent de Fonctionnement	+	20 529,36 €
	Déficit global	-	1 637,43 €

BILAN au 31 décembre 2017

RI 1068+DI 001	Déficit d'Investissement	-	24 967,80 €
²	Excédents de Fonctionnement reportés	+	197 914,98 €
RF 002	Excédent global	+	172 947,18 €

☞ **Le Conseil, en fonction des différents budgets, se prononce comme suit, pour l'affectation des résultats :**

- service de l'eau → voté à l'Unanimité,
- budget principal → voté à l'Unanimité,

6 - Vote des taxes.

Le montant des bases, de 2018, sont celles attribuées par l'État, en fin d'année et non celles qui ont servi pour la préparation du budget 2017. Ces bases sont en augmentation.

Taxes	Bases 2017	Taux	Produit fiscal 2017	Bases 2018	Taux (1 1%)	Produit fiscal 2018		
d'habitation	138 500	8,47%	11 731 (prévu)	138 400	8,55 %	11 839		
	136 783		11 586 (réalisé)					
foncière (bâti)	84 200	20,80%	17 514 (prévu)	84 300	21,01 %	17 710		
	81 882		17 031 (réalisé)					
foncière (non bâti)	39 500	29,08%	11 487 (prévu)	40 200	29,37 %	11 806		
	39 748		11 559 (réalisé)					
			40 731 (produit prévu)					41 355
			40 176 (produit réel)					Soit : + 409 €

Augmentation des bases (état) = + 1,736 % (bases budget 2017 (réelles)/bases budget 2018 (prévues))

Rappel : l'augmentation de 2006 était de 2%, soit 527 €, en 2007 et 2008, pas d'augmentation, en 2009, une augmentation de 1% a été adoptée soit 313 €, en 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 le Conseil n'a pas voté d'augmentation. Une augmentation éventuelle de 1% représente + 409 €.

Il est également précisé que les dotations de l'État tiennent compte de l'effort fiscal réalisé par les communes. De plus, dans le cadre de la réduction de la dette nationale, les dotations de l'État sont en diminution :

de - 776 € en 2014, de - 2 690 € en 2015, de - 4 603 € en 2016 et de - 6 517 € en 2017. Prévision pour 2018 = + 211 €.

☞ **Le Conseil, à la Majorité (2 "Contre" et une "Abstention"), décide d'augmenter le taux des différentes taxes, de 1 %.**

7 - Budgets primitifs 2018 (principal et eau).

Jean-Baptiste MÉRILLOT, présente, au Conseil, les propositions de budget du Maire pour l'exercice 2018.

- budget de l'eau,

SECTION D'EXPLOITATION - DÉPENSES et RECETTES - BP 2018

MONTANT DÉPENSES = RECETTES d'EXPLOITATION 69 489 €

(sans transfert à la section d'investissement)

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES et RECETTES

MONTANT DÉPENSES = RECETTES D'INVESTISSEMENT 120 710 €

- Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES et RECETTES - BP 2018

MONTANT DÉPENSES = RECETTES DE FONCTIONNEMENT 265 535 €

Dont un transfert de **118 000 €** de la section de Fonctionnement à la section d'Investissement (**Autofinancement**).

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES et RECETTES

MONTANT DÉPENSES = RECETTES D'INVESTISSEMENT 162 367 €

☞ **Le Conseil, en fonction des différents Budgets Primitifs (B. P.), se prononce comme suit :**

- B.P. du service de l'eau
Exploitation et Investissement → voté à l'Unanimité,

- B. P. du budget principal
Fonctionnement et Investissement → voté à l'Unanimité,

Le Secrétaire de séance

Daniel BERTOCCHI



Le Maire

Jean-Pierre KOËGLER